

Et moi...

EN ÉDUCATION PRIORITAIRE



INDEMNITÉS

- **Rep+** : 2 312 € bruts/an
- **Rep** : 1 734 € bruts/an

L'attribution de l'indemnité est liée à l'exercice effectif en éducation prioritaire. En 2015, cette indemnité a été revalorisée de 50 % en Rep et de 100 % en Rep+.

- **Être directeur en éducation prioritaire** : l'indemnité de direction (Iss) est majorée de 20 % pour un directeur en Rep et de 50 % en Rep+.



ENCADREMENT

Les textes règlementaires prévoient une attribution des moyens qui s'appuie sur une meilleure prise en compte de la situation sociale des écoles et établissements. La refonte de l'éducation prioritaire a ainsi prévu de développer les postes d'accueil des enfants de moins de 3 ans et les dispositifs *Plus de maîtres que de classes*, de renforcer les postes d'infirmiers et d'assistants sociaux et de permettre un accompagnement continu des élèves de 6^e.

REPLACEMENT 1^{ER} DEGRÉ

Les collègues qui assurent le remplacement des enseignants bénéficiant des 18 demi-journées d'allègement doivent percevoir l'intégralité de l'indemnité Rep+.

OBLIGATIONS DE SERVICE

Pour permettre la formation, le travail collectif des enseignants, la coopération avec l'extérieur, l'organisation de l'accompagnement et du suivi des élèves, les enseignants bénéficient d'obligations de service modifiées :

- dans les écoles Rep+, les enseignants ont un volume de 18 demi-journées par année scolaire prises sur le temps d'enseignement ;
- en collège Rep+, il existe une pondération de 1,1.

CLASSE EXCEPTIONNELLE : UNE RECONNAISSANCE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

L'exercice pendant huit ans au cours de la carrière en éducation prioritaire sera valorisé pour un passage à la classe exceptionnelle. Pour l'accès à ce nouveau grade, créé par le PPCR^(*), certaines fonctions ou exercices dans des conditions difficiles sont en effet prises en compte. C'est le cas de l'éducation prioritaire. Les collègues qui rempliront les conditions d'exercice représenteront 80 % des promus.

^(*) Parcours professionnels, carrières et rémunérations

Nous en éducation prioritaire

ENQUÊTE *ÉDUCATION PRIORITAIRE* DU SE-UNSA : ANALYSE DES RÉSULTATS

En mars 2017, le SE-Unsa a mené une enquête auprès des enseignants de l'éducation prioritaire sur leurs difficultés, leurs satisfactions et leurs revendications.

- À 85 %, les répondants sont satisfaits d'y enseigner, un pourcentage supérieur à la moyenne des enseignants en général. Ce qui plaît aux collègues, c'est le travail d'équipe, la solidarité, le dynamisme, l'impression d'être utile.

- Côté ressentis négatifs, les affectations subies, le traitement de la grande difficulté, l'accompagnement insuffisant de l'institution (formation notamment) et l'accès difficile à des partenariats extérieurs reviennent souvent. Ce sont des enjeux essentiels de l'avenir de l'éducation prioritaire pour le SE-Unsa.

- L'enquête a aussi permis aux répondants de se positionner sur les propositions du SE-Unsa : la formation continue spécifique, l'extension de la pondération à tous les collègues et la création d'un fonds d'aide pour les sorties arrivent en premier. D'autres idées sont évoquées : échange de classes et de postes, observation plus régulière entre collègues... Autant de revendications que le SE-Unsa portera dans les futures négociations ministérielles.

RÉEXAMEN DE LA CARTE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

La mise en place de la cartographie définitive de l'éducation prioritaire en septembre 2015 s'est accompagnée d'un engagement de réexamen tous les 4 ans. Une version actualisée entrera donc en vigueur en septembre 2019. L'année scolaire 2018-2019 doit donc être celle d'un examen approfondi de la carte actuelle dans le cadre de concertations. Pour le SE-Unsa, cette phase doit aussi permettre de prendre en compte des situations d'écoles et d'établissements exclus jusqu'alors de l'éducation prioritaire.

LES STAGES SE-UNSA « ÉDUCATION PRIORITAIRE »

ÉVALUER LES ÉLÈVES DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Lorsque les collègues échangent sur leurs pratiques, on est loin des débats simplistes sur la note chiffrée, alors que la formation aux sciences cognitives revient souvent. Les collègues proposent de développer l'évaluation orale (jeux de rôle, dictée à l'adulte) et de favoriser la coopération au détriment de la compétition. En bref, des évolutions majeures de nos pratiques actuelles, pour généraliser le travail et les expérimentations nombreuses menées dans l'éducation prioritaire. Le SE-Unsa soutient ces changements : pédagogie coopérative et différenciée, nouvelles méthodes d'évaluation qui allient exigence et bienveillance sont au cœur de notre projet syndical.



LES PARTENARIATS AU CŒUR DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Le rôle central des partenariats dans la vie des Rep et surtout des Rep+ est souvent évoqué. Le travail avec des associations de parents d'élèves, avec des associations ou des institutions culturelles ou encore avec les collectivités territoriales nécessite des moyens, que ce soit pour les enseignants (IMP) ou les élèves (sorties, voyages). L'éducation prioritaire a fait de la co-éducation une réalité. Café des parents, lectures de contes, goûters philosophiques, repas multiculturels, ateliers parentaux d'activités émergent et font des établissements des lieux de vie ancrés dans leur quartier. Le SE-Unsa soutient l'ouverture des établissements sur leur environnement et la définition de projets locaux, à l'échelle d'un réseau notamment.



RITAIRE » : CONSTATS ET PROPOSITIONS



CYCLE 3 EN ÉDUCATION PRIORITAIRE : PEUT MIEUX FAIRE !

Soyons francs, des initiatives émergent sur le cycle 3 mais la liaison école/collège reste encore à construire. L'éducation prioritaire peut en être le fer de lance ! Temps de rencontre et lieux communs, observation et échanges de service, participation réciproque aux conseils de classe et d'école; les collègues des écoles et du collège ont de nombreuses idées pour améliorer le dispositif.

Des initiatives existent pour aider les élèves à se familiariser avec le collège mais, pour le SE-Unsa, la liaison ne peut se limiter à la visite des lieux. Outils d'évaluation et de progression, projets de cycle pilotés nécessitent un accompagnement des équipes et des moyens plus importants (IMP notamment).

L'AVENIR DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE PASSE PAR LA CONCERTATION

Les collègues de l'éducation prioritaire sont unanimes : la concertation marche quand elle est appropriée par les collègues et non imposée par un chef d'établissement ou un inspecteur. Pour le SE-Unsa, la concertation doit reposer sur des protocoles locaux, par exemple à l'échelle d'un réseau. Elle doit se dérouler sur le temps de service, et les animateurs doivent être formés pour les rendre le plus productives possible. Pour le SE-Unsa, la concertation est indispensable pour faire vivre les réseaux, réussir l'inclusion, faire du cycle 3 une réalité. Elle doit aussi permettre d'améliorer le suivi des élèves, au service de la réussite. Les enseignants de l'Unsa revendiquent son inscription dans le temps de service des enseignants et l'extension de la pondération aux Rep et au premier degré.

DÉDOUBLEMENT DES CLASSES

CALENDRIER DES DÉDOUBLEMENTS EN CP ET CE1

Rentrée 2017 : CP dédoublés en Rep+

Rentrée 2018 : CP dédoublés en Rep
et début dédoublement CE1 en Rep+ et en Rep

Rentrée 2019 : CP et CE1 dédoublés en Rep+ et en Rep

LOCAUX SCOLAIRES

À la rentrée 2017, 20 % des dédoublements ont nécessité des réaménagements des locaux scolaires par manque de place. L'installation de 2 enseignants dans la même salle de classe a parfois été inévitable.

ET LES PERSONNELS ?

La mise en place des dédoublements n'est pas sans conséquence sur les personnels concernés au travers des procédures de mouvement. Des priorités accordées aux enseignants en classe de CP-CE1 à des appels à candidature en passant par des nominations fortement conseillées par la hiérarchie et des décisions de carte scolaire, les modalités mises en place ne prennent pas toujours en compte les personnels. Mais il aurait pu difficilement en être autrement sans aucun cadrage ministériel sur la mise en place du dispositif.

FOCUS

Rentrée 2017 :

un peu plus de
2 400 classes ont
été dédoublées

Rentrée 2018 :

le dédoublement
doit concerner plus
de 9 000 classes

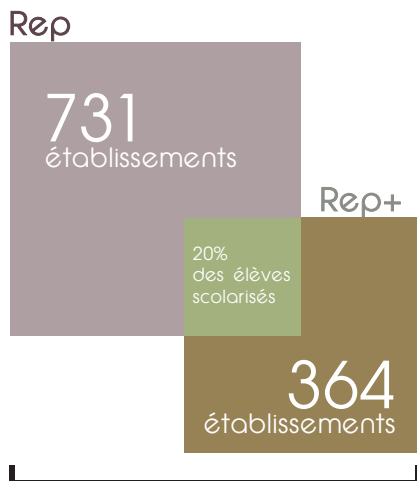


ET DANS LES AUTRES CLASSES ?

Les dotations départementales ne permettent pas toujours de maintenir le taux d'encadrement constaté dans les autres classes de l'école. Cela peut se traduire par une hausse du nombre d'élèves dans les autres niveaux. La faiblesse des dotations conduit aussi à la disparition du dispositif *Plus de maîtres que de classes*, dispositif pourtant jugé positivement par les enseignants.

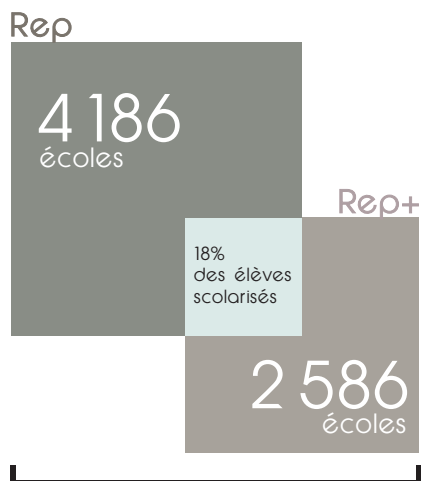
L'ÉDUCATION PRIORITAIRE EN CHIFFRES

Collège



24 % d'enseignants exercent en éducation prioritaire en collège(*).

Écoles



23 % d'enseignants exercent en éducation prioritaire dans le premier degré(*).

(*) Rentrée 2015

Les mandats du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, l'éducation prioritaire est un enjeu essentiel de l'Éducation nationale. La carrière et les conditions de travail des enseignants qui s'y engagent doivent être valorisées, qu'ils soient en Rep ou en Rep+, dans le 1^{er} ou le 2^d degré. L'éducation prioritaire peut être le laboratoire d'évolutions du système scolaire, en matière d'accès à la formation continue et de soutien aux projets pédagogiques notamment, pour faire réussir tous les élèves. La nouvelle carte de l'éducation prioritaire, en 2019, doit intégrer à nouveau les lycées dans ce dispositif, notamment les lycées professionnels, pour mieux tenir compte des inégalités sociales.



#SyndicatUtile

**S'abonner aux newsletters
Adhérer en ligne**



www.se-unsa.org



**Nos documents
ressources**



notremetier.se-unsa.org

Nos blogs



ecolededemain.wordpress.com



Nous suivre

